

32/ 11°) CONVENTION avec la Compagnie d'Assurances "LA PRESERVATRICE"

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurances "LA PRESERVATRICE" pour assurance individuelle d'accidents du stage service des sapeurs-pompiers pour la période du 9 Janvier 1961 au 29 Janvier 1961 inclus ..... 19.875 Fr  
=====

Adopté à l'unanimité.